

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 8 Décembre 2015
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Il propose d'ajourner le point n°5 «Acquisition d'un chariot pour la salle socio-éducative » et d'avancer le point n°8 « Transfert de crédit budgétaire » à la place du point n°6. Les points suivants seront ainsi décalés. Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 17 Novembre 2015.
3. Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie
4. Reprise en régie de la gestion des salles communales.
5. Subvention à une Maison d'Assistantes Maternelles
6. Transfert de crédit budgétaire
7. Autorisation de liquidation de dépenses d'investissement
8. Fixation des tarifs pour les travaux en régie
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 17 Novembre 2015

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2015.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 17 Novembre 2015.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2015 à l'unanimité

3. Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

M. MITTELHAEUSER fait part aux membres du Conseil Municipal des propositions faites par la commission Travaux lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015 s'agissant de la rénovation du 1^{er} étage de la mairie.

Après consultation d'architectes d'intérieur spécialisés, il s'avère que le coût total de l'opération de rénovation incluant les honoraires et les travaux dépasse les montants alloués à cette opération. Il est ainsi proposé de ne pas recourir aux services d'un architecte et de réaliser les travaux de rénovation en régie, avec l'appui des entreprises locales spécialisées, notamment en plâtrerie, peinture ou électricité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas retenir la proposition de recourir à un architecte d'intérieur pour le suivi des travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie mais de les réaliser en régie,
- **CHARGE** le Maire de consulter les entreprises locales spécialisées pour la réalisation de ces travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Reprise en régie de la gestion des salles communales.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER détaille le fonctionnement atypique de l'association de gestion des salles créée en 1986 : les locations sont encaissées par l'association, mais la commune prend en charge certaines dépenses. Elle explique que le maintien de l'association n'est plus nécessaire et que son bureau a évoqué sa dissolution lors d'une réunion du 7 décembre 2015.

Mme SCHNEIDER indique aux membres du Conseil Municipal que l'Association de Gestion des Salles envisage de cesser ses activités au 1^{er} janvier 2016. Elle propose que la commune de Mommenheim reprenne en régie la gestion des salles dont elle est propriétaire. Elle percevra les montants des locations et réglera les dépenses de fonctionnement (produits d'entretien, consommables, indemnités des agents en charge de la propreté...) et d'investissement (réparations, achat de mobilier...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du projet de dissolution de l'Association de Gestion des Salles au 1^{er} janvier 2016,
- **DECIDE** de reprendre en régie la gestion des salles communales, dont elle assurera l'entretien à partir du 1^{er} janvier 2016,

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Subvention à une Maison d'Assistantes Maternelles

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été saisi d'une demande de subvention pour l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles « L'Amaryllis » au 41 rue du Général Leclerc à Mommenheim.

Il rappelle que le Conseil Municipal, par une délibération du 7 juillet 2015 a fixé à 3 000,00 € le montant forfaitaire et unique de la subvention versée à chaque structure « petite enfance » de type associative qui s'implante dans la commune.

M. le Maire rappelle qu'une autre Maison d'Assistantes Maternelles avait déjà fait une demande et qu'une aide de 3000 € lui avait été octroyée en juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3000 € pour l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles « L'Amaryllis » au 41 rue du Général Leclerc à Mommenheim,
- **DIT** que la présente subvention, unique et forfaitaire sera imputée au compte c/6574 du budget primitif de l'exercice 2016.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Transfert de crédit budgétaire

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Maire a été autorisé, par délibération du 9 Juin 2015, à signer une convention de réalisation et de financement relative à la construction d'un parking de surface avec la Région Alsace. Cette convention, signée le 7 août 2015, précise qu'« à la date de prise d'effet de la présente convention, un premier appel de fonds correspondant à 15% du montant de la participation prévue à l'article 4.2 soit 30.000 € HT » sera versé par la Commune de Mommenheim à la Région Alsace. Ces sommes n'ayant pas été prévues au budget primitif 2015 à l'article 204122 « Subvention d'équipement versée aux Régions pour des bâtiments et installations », il y a lieu d'opérer un transfert de crédit entre chapitres. Il est proposé de prélever ces sommes du chapitre 21, article 2152 « Installations de voirie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le transfert de crédit budgétaire entre chapitres comme suit :
 - Compte 204122 « Subvention d'équipement versée aux Régions pour des bâtiments et installations » + 30.000,00 €
 - Compte 2152 « Installations de voirie » - 30.000,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Autorisation de liquidation de dépenses d'investissement

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement ci-dessous indiquées :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	10 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	12 648,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	151 475,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement ci-dessus mentionnées. Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2016.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Fixation des tarifs pour les travaux en régie

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER Gérard

M. MITTELHAEUSER explique que les tarifs appliqués par la Commune de Mommenheim sont calqués sur ceux de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, qui augmentent d'environ 6% cette année.

La commune de Mommenheim assure un certain nombre de prestations en régie pour le compte de tiers. Celles-ci devant être facturées, il s'agit d'en fixer les tarifs pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs des travaux réalisés en régie par les agents communaux selon le tableau suivant :

TRAVAUX EN REGIE	2016
Heure de mise à disposition d'un agent	40,28 €
Heure de mise à disposition du broyeur (avec un agent et un tracteur)	97,52 €
Heure de mise à disposition du girobroyeur (avec un agent et un tracteur)	97,52 €
Jour de prise en charge d'un chantier	45,58 €
Pose de panneau de signalétique d'information locale	90,00 €

Une participation de 3% pour frais de dossier et de suivi sera appliquée à chaque facture.

- **DIT** que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ M. le Maire rappelle qu'une réunion de travail avec le SDAUH et la SAREST aura lieu le 16 décembre afin d'étudier l'avant-projet du lotissement « Les Vergers »
- ✓ M. le Maire informe que les Conseillers Municipaux sont invités à participer à une réunion le 7 janvier à 20h00 en Mairie de Brumath. Elle aura pour thème une réflexion portée par les Présidents des Communautés de Communes des Régions de Brumath et de Haguenau, pour la constitution d'une communauté d'agglomération avec des deux EPCI ainsi que ceux de la Basse-Zorn, du Val de Moder et de Bischwiller et environs
- ✓ M. le Maire informe qu'il est été évoqué en réunion d'adjoint la possibilité de ne pas maintenir la traditionnelle réception du Nouvel An. La proposition reçoit un avis favorable des conseillers municipaux qui arguent de la nécessité de faire des économies, ainsi que du nombre suffisant d'événements (8 Mai, 11 Novembre...)
- ✓ Le Elsassier Owe aura lieu le 12 Mars 2016 et une réunion de préparation a été fixée au 16 décembre 2015.
- ✓ Mme Christine HEITZ, ancienne élue du Conseil Municipal, se propose de réaliser par drones un reportage de photos aériennes du village.
- ✓ M. le Maire rappelle que le plan vigilance « Grand Froid » est activé du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016. Un registre des personnes vulnérables est tenu en mairie et il est possible que les membres du Conseil Municipal ou de la Protection Civile soient mobilisés en cas d'alerte.
- ✓ M. le Maire remercie les membres de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Sports et du Conseil Municipal pour la bonne réussite du marché de Noël.
- ✓ M. Joseph KUHN s'inquiète du manque d'entretien du fossé le long de la rue de Saverne et que les ouvriers communaux pourraient s'en charger. M. le Maire lui répond que des travaux ont été réalisés, que les budgets communaux ne sont pas extensibles et qu'il s'agit ici d'une compétence intercommunale.
- ✓ M. KUHN souhaite avoir des informations sur les évolutions du tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. M. BIETH explique que la part fixe de tous les foyers va baisser de 5€ au 1^{er} janvier 2016. D'autre part, le passage de 16 à 14 levées forfaitaires permettra une baisse supplémentaire du tarif pour les ménages vertueux.
- ✓ Il rappelle que la traditionnelle visite du Père Noël aura lieu à l'école maternelle le 16 décembre 2015.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h20.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

